

086-218601748-20210309-27_D2021-BF

Regu le 15/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un. le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 24 Pouvoirs: 3 Absents: 2

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine. MASSONNEAU Bruno. ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUNEL Philippe, représentée par DESIRE T ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

ABSENT: MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°27

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE - APPROBATION

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget commune qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté

Section de fonctionnement :

4 786 393.35 € Dépenses 6 906 924,50 € Recettes Excédent de clôture 2 120 531,15 €

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

1 121 936,30 € Dépenses Recettes 1 110 021,58 € Déficit de clôture 11 914,72 €

086-218601748-20210309-27_D2021-BF

Regu le 15/03/2021

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2020 de la COMMUNE

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le